



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/582
9 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 64 e) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le
désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE	3 - 14	3
A. Activités du Centre en 1988-1989	4 - 11	3
B. Effectifs et financement	12 - 14	5

I. INTRODUCTION

1. Le 7 décembre 1988, l'Assemblée générale a adopté une résolution (43/76 D) intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique" et libellée comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 40/151 G du 16 décembre 1985, 41/60 D du 3 décembre 1986 et 42/39 J du 30 novembre 1987,

Prenant note de la Déclaration politique adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, dans laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement ont notamment réaffirmé la nécessité de renforcer le rôle des organismes régionaux afin qu'ils mobilisent l'appui à la Campagne mondiale pour le désarmement et, à cet égard, se sont félicités de la création à Lomé du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique,

Ayant à l'esprit la résolution AHG/Res.164 (XXIII), adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 27 au 29 juillet 1987, par laquelle elle a notamment entériné la Déclaration de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique, ainsi que le Programme d'action pour la paix, la sécurité et la coopération en Afrique,

Prenant en considération le rapport du Secrétaire général,

1. Se félicite que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, inauguré le 24 octobre 1986, soit devenu opérationnel;

2. Sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour assurer le fonctionnement du Centre et le prie de continuer d'apporter à ce dernier tout le soutien nécessaire;

3. Exprime sa gratitude aux Etats Membres ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui ont déjà versé des contributions pour le fonctionnement du Centre;

4. Lance de nouveau un appel aux Etats Membres ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales pour qu'ils versent des contributions volontaires en vue de renforcer les activités opérationnelles du Centre;

5. Frie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution."

2. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 5 de cette résolution.

/...

II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE

3. Comme le Secrétaire général en a informé l'Assemblée générale à ses quarante et unième, quarante-deuxième et quarante-troisième sessions (A/41/660, A/42/609 et A/43/689), le Centre, créé en 1986 comme suite à la résolution 40/151 G de l'Assemblée, est maintenant opérationnel et, sous les auspices du Département des affaires de désarmement, a commencé de réaliser d'importantes activités. Au nombre de ces activités ont figuré, en 1988-1989, des conférences, des programmes de formation sur les mesures de confiance et sur le règlement pacifique des différends, des recherches et des études ainsi que la diffusion d'informations dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. L'affectation du Directeur titulaire du Centre a pris fin en juin 1989 et l'intérim est assuré par l'assistant de recherche.

A. Activités du Centre en 1988-1989

4. Entre octobre 1988 et août 1989, le Centre a organisé ou parrainé plusieurs manifestations :

a) Pour marquer la Semaine du désarmement, du 24 au 31 octobre 1988, il a organisé, à son siège, à Lomé, une simulation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la relation entre le désarmement et le développement. Il s'agissait par là essentiellement de familiariser les étudiants en droit et en relations internationales de l'Université du Bénin (Togo) avec certains aspects du travail effectué par l'ONU en matière de désarmement et aussi de les sensibiliser aux problèmes de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement;

b) Les 15 et 16 novembre 1988, un colloque sur le rôle de l'Afrique dans les activités de l'ONU en faveur du maintien de la paix a eu lieu au Nigerian Institute of International Affairs, à Lagos, pour célébrer la Journée des Nations Unies (24 octobre), la Semaine du désarmement (24 au 31 octobre) et l'attribution du prix Nobel de la paix 1988 aux Forces de maintien de la paix de l'ONU. Ce colloque a été organisé conjointement par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et par le Centre d'information de l'ONU à Lagos. Il visait à appeler l'attention des pays africains sur les opérations de maintien de la paix, qui constituent un aspect essentiel de la résolution des conflits, de la prévention et du maniement des crises et de l'instauration de la confiance entre les Etats africains. Il a porté notamment sur les thèmes suivants : le rôle de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans les opérations de maintien de la paix; le rôle des Etats africains dans les mesures de maintien de la paix prises par l'ONU; le rôle du maintien de la paix dans la recherche générale de la paix et de la sécurité en Afrique; les principes, techniques, procédures et méthodes des opérations de maintien de la paix. Participaient à ce colloque de hautes personnalités du Gouvernement nigérian et de l'état-major des forces armées, des diplomates ainsi que des représentants d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des médias.

5. Dans le cadre des recherches et des études entreprises par le Centre, un projet intitulé "Defining an agenda for peace and progress in Africa" (Elaboration d'un programme de paix et de progrès en Afrique) a été lancé en 1988. Une réunion d'experts, chargés de préparer l'étude approfondie des questions de fond et de méthodes liées à ce projet, s'est tenue au siège, à Lomé, du 6 au 8 février 1989. Les participants ont fait le tour des questions cruciales touchant la paix et le progrès en Afrique et en ont dressé une liste raisonnée, compte tenu des priorités les plus élevées et des préoccupations les plus urgentes.
6. La phase finale du projet de recherche - un atelier d'experts de haut niveau chargés d'examiner le projet de rapport du Rapporteur général du projet - s'est déroulée au siège du Centre du 14 au 18 août 1989. Cet atelier regroupait une quarantaine d'experts de haut rang, et d'autres personnalités de toutes les parties du monde dont l'attention s'est concentrée sur trois ordres de questions : l'origine des principales menaces à la paix et à la sécurité régionale et sous-régionale en Afrique; les moyens de prévenir les conflits en Afrique et de les résoudre par des voies pacifiques; la relation entre la sécurité nationale, régionale et mondiale, le désarmement et le développement. Ils ont aussi examiné des propositions et défini des perspectives pour de futures études et recherches de solutions concrètes aux problèmes de la paix et du progrès en Afrique.
7. Dans le cadre de ses tâches de documentation et d'information, le Centre a continué de s'attacher à diffuser des informations relatives à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Une bibliothèque de documentation et de référence a été créée et des dispositions ont été prises en vue de publier un bulletin qui suivrait l'évolution de cette question sous ses aspects les plus pertinents et pour lui assurer une large diffusion dans la région.
8. En outre, le Centre a organisé une compétition d'essais ayant pour thème "Scouting and peace in Africa" (Le scoutisme et la paix en Afrique) pour marquer la Semaine de la paix de la World Scouting Federation, du 17 au 25 février 1989, à Lomé. Ce concours avait pour principal objectif de sensibiliser davantage les jeunes aux problèmes de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement.
9. Par ailleurs, des représentants du Centre ont visité diverses institutions et participé à des conférences parrainées par d'autres organisations. C'est ainsi que le Centre a pris part, du 29 mars au 7 avril 1989, à Abidjan, à un programme de formation sur le droit des conflits armés organisé conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge, les forces armées ivoiriennes et l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense. Le Directeur du Centre a présenté un mémoire consacré au rôle et aux activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique dans le cadre des institutions intergouvernementales régionales, telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique.
10. Le Centre était également représenté au Congrès international sur "La paix dans l'esprit des hommes" organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et la Fondation

internationale Kouphouët-Boigny pour la recherche de la paix, qui a eu lieu du 26 juin au 1er juillet 1989 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). Les débats du Congrès ont notamment été axés sur les thèmes suivants : la paix entre les hommes; comment préparer les sociétés à vivre en paix; la paix dans le contexte des rapports entre l'homme et son environnement; les moyens de la paix. Au cours du débat relatif aux moyens de la paix, on a beaucoup insisté sur le rôle de la limitation des armements et sur celui du désarmement dans l'avènement de la paix. Le représentant du Centre au Congrès de Yamoussoukro y a fait une déclaration portant essentiellement sur le travail effectué par le Centre dans ce domaine.

11. Le Centre a fourni aux visiteurs venus au siège des informations sur les questions liées à la paix et au désarmement, avec la documentation correspondante. En outre, en 1988-1989, il a reçu des délégations composées de hautes personnalités politiques, diplomatiques, universitaires et autres, venues tant du continent africain que de l'extérieur.

B. Effectifs et financement

12. Dans sa résolution 40/151 G, l'Assemblée générale a décidé que le Centre serait financé avec les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres pourraient lui verser. Au paragraphe 11 du rapport concernant le Centre, qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session (A/41/660), le Secrétaire général déclarait, concernant les effectifs et le financement :

"Le Secrétaire général tient à souligner qu'aux termes de la résolution 40/151 G portant création du Centre et étant donné la crise financière à laquelle l'Organisation doit faire face, ni son budget ordinaire, ni les ressources extra-budgétaires existantes ne permettent de dégager des fonds supplémentaires pour le Centre. Il est donc nécessaire, pour assurer la viabilité du Centre, d'asseoir son financement sur une base stable. En conséquence, il faudra des contributions volontaires des Etats Membres et des organisations et personnes intéressées pour répondre à ses besoins en personnel et couvrir ses coûts d'exploitation et ses dépenses d'administration de base. Un effort particulier est fait actuellement pour réunir des contributions volontaires et le Secrétaire général a constitué, au sein du Secrétariat, un fonds d'affectation spéciale à cette fin pour recevoir celles qui lui seraient fournies."

13. Le Secrétaire général tient à souligner, cette fois encore, que le Centre continuera d'avoir besoin de contributions volontaires pour pouvoir se maintenir et fonctionner efficacement, d'autant plus que son programme de travail s'élargit et que la crise financière de l'ONU persiste. En conséquence, il appuie fermement les demandes instantes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/60 D, 42/39 J et 43/76 D pour que les Etats Membres et les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales versent des contributions au Centre. On se souviendra également que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a, de son côté, dans sa résolution AHG/Res.164 (XXIII) (A/42/699, annexe II), invité une fois encore la communauté internationale à fournir au Centre une aide substantielle qui lui permette de fonctionner efficacement.

14. Depuis le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale l'année dernière, des Etats Membres et diverses fondations se sont engagés à verser au Centre, intégralement en monnaies convertibles, un montant équivalent à 699 000 dollars des Etats-Unis. Sur ce total, environ 106 000 dollars ont été reçus. Quelque 143 000 dollars ont été consacrés aux activités décrites dans le présent rapport et aux dépenses de personnel et de fonctionnement du Centre. Au mois de septembre 1989, le Fonds d'affectation spéciale en faveur du Centre s'élevait à 97 000 dollars des Etats-Unis environ. Depuis la création du Centre, des contributions volontaires ont été reçues des pays et organisations non gouvernementales dont la liste suit : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Cameroun, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Nigéria, Norvège, Sénégal, Tunisie, Togo, Fondation Ford (Etats-Unis), Fondation MacArthur (Etats-Unis), Fondation Rockefeller (Etats-Unis), Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, United States Institute of Peace. Le Secrétaire général tient à exprimer sa profonde gratitude aux organisations et aux gouvernements mentionnés ci-dessus pour le généreux soutien qu'ils accordent au Centre.
